

## Mairie de SEMBADEL

23, rue Saint Badel  
Le Bourg  
43160 SEMBADEL

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **Séance du 24 avril 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre avril à 20h30

Le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de : Mr GOBET Roland

Présents : M. GOBET Roland, M. RAYMOND Dominique, Mme PIRAS Solange, Mme NICAISE Marie-Claude, M. CHAUSSAT Thierry, M. COUDERT Jean-Luc, M. HUGON Roland, M. TEYSSIER Thomas, M. MAISONNEUVE Sébastien

Absente : Mme COUDERT Manon,

Secrétaire de séance : Mme NICAISE Marie-Claude

Convocation adressée aux membres du conseil municipal le 17 avril 2025

Approbation du procès-verbal de la séance du 11 avril 2025:

Pour	Abstention	Contre
9	0	0

Délibération adoptée :

### **Délibération N° 250407**

#### **Objet : AMENAGEMENT CENTRE BOURG - Choix entreprise**

Mr le Maire rappelle les travaux d'aménagement du centre bourg de Sembadel

Considérant la nécessité d'embellir et de sécuriser la traversée du bourg suite aux travaux de réseaux,

Le Conseil Municipal est informé que le projet réalisé par le bureau d'études AB2R consiste à réaliser les travaux d'aménagement du bourg.

Cela comprend notamment :

- Le recalibrage des RD 22 et RD 222 pour limiter la vitesse
- L'ajustement des carrefours
- La sécurisation du carrefour entre les deux RD ainsi que le carrefour entre la RD22 et la Rue de la Jacomine
- La mise en place de deux chicanes pour inciter les véhicules à ralentir
- La reprise ou la création d'ouvrage existants (bac, puits, escaliers, mur, etc.)
- L'amélioration de la collecte des eaux pluviales
- La création d'une place et d'un espace de vie en face de la mairie
- La prolongation du parvis de l'église pour sa mise en valeur
- La renaturation du bourg
- Etc.

Le Conseil Municipal est informé que, suite à l'appel d'offres, deux entreprises ont répondu au projet : l'entreprise Chevalier et l'entreprise Broc.

L'analyse réalisée par le bureau d'études AB2R fait ressortir que l'offre la mieux-disante est celle de l'entreprise Broc.

Après avoir étudié cette analyse et en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident de valider cette proposition.

L'offre de l'entreprise Broc est donc retenue avec :

- Le marché de base
- La prestation supplémentaire éventuelle PSE-1 > Aménagement de la Rue du Forgeron
- La prestation supplémentaire éventuelle PSE-2 > Tronçons des rues De la Côte / Du plot du Champ / Parallèle, en enduit
- La variante imposée VI-2 > Chaîne de pavés en lieu et place des bordures béton

Les travaux seront réalisés au cours de l'année 2025 en coordination avec le département pour la reprise du revêtement de la RD 22 et de la RD 222. Les travaux seront suivis par le bureau d'études AB2R

Le coût prévisionnel des travaux est fixé à 407 320,70 € HT.

- AUTORISE Mr le Maire ou son représentant à signer l'acte d'engagement et toutes pièces y relatives.

Pour	Abstention	Contre
9	0	0

---

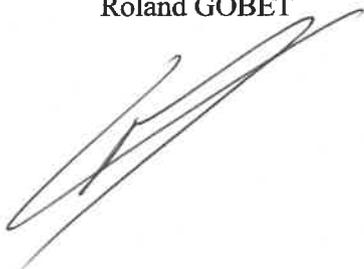
## • Questions diverses :

NEANT

Séance levée à 21h 30

Le présent procès-verbal a été arrêté lors du conseil municipal du 19/06/25 à 20h 30

Le Maire,  
Roland GOBET



Le secrétaire de séance  
Marie-Claude NICAISE

